

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
 GÉNÉRALE**

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1180<sup>e</sup>  
 SÉANCE**

Vendredi 4 octobre 1968,  
 à 15 h 20

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
Déclarations générales .....	
Point 37 de l'ordre du jour:	
<i>Décennie des Nations Unies pour le dévelop-</i>	1
<i>pement: rapport du Secrétaire général ...</i>	
Organisation des travaux de la Commission	
<i>(suite) .....</i>	6

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

DECLARATIONS GENERALES

et

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/7203, chap. III; A/7251, E/4496, E/AC.54/L.25, E/AC.54/L.28, E/AC.54/L.29/Rev.1, E/AC.54/L.30, E/AC.54/L.31, TD/B/186/Rev.1)

1. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les débats économiques de la présente session de l'Assemblée générale ne peuvent manquer d'être dominés par le prochain avènement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. D'après certains, les déceptions essuyées et les inquiétudes que suscite la conjoncture internationale défavorable devraient ramener à des ambitions plus modestes. Les pragmatistes suggèrent que l'on se contente d'avancer sur les chemins déjà tracés, de renforcer le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association internationale de développement (AID), et de remettre à plus tard le propos d'une stratégie globale. Le sort de ces deux institutions demeure certes l'objectif prioritaire, car le succès de la Décennie en dépend pour beaucoup. Néanmoins, le besoin d'une perspective plus large se fait sentir. Un système institutionnel aussi complexe et aussi raffiné que celui dont le monde international est doté ne peut indéfiniment se passer d'une perspective d'ensemble. Au-delà d'un acte déclaratoire énonçant un plan d'action soigneusement étudié, il convient de développer une "fonction" continue, et c'est là ce qui doit distinguer la Décennie des Nations Unies en tant de manifestations publiques ou privées visant au même but et animées du même esprit.

2. Le climat international n'est pas tel que le système institutionnel des Nations Unies puisse produire avant le début de la prochaine Décennie un traité comportant des obligations précises touchant aux divers aspects du développement, mais on peut

espérer néanmoins dépasser le stade des déclarations d'intention. La difficile question du type de "contrat social" pouvant lier les Membres de l'Organisation appelle une réponse pratique, et s'éclaire quelque peu si l'on envisage la stratégie globale de la prochaine Décennie, non pas seulement sous la forme d'un plan d'action, mais sous celle d'un mécanisme de "surveillance internationale". Un grand pas serait franchi si les gouvernements acceptaient de se conformer à un plan d'action suffisamment articulé, un "cadre de référence" raisonnable, assorti d'objectifs et de directives politiques. L'apparition du thème de la Décennie dans tant de réunions, nationales et internationales, suggère que cela est possible, et un accord semble pouvoir se dégager à l'égard de l'ampleur et de la nature des besoins du développement ainsi que des lignes directrices d'une politique internationale du développement. Les Nations Unies ont à traduire cet accord en des disciplines nouvelles et doivent désormais s'adapter à cette fonction de surveillance, jusqu'à présent imparfaitement réalisée. L'existence d'un mécanisme de surveillance permettrait en effet de mettre en lumière certains problèmes importants, souvent négligés dans les ordres du jour de l'Organisation. D'autre part, les jugements et recommandations qui émanent de l'Organisation sont souvent fondés sur des critères trop vagues ou sur un système d'informations quelque peu archaïque qui n'est pas à la mesure d'une stratégie globale. L'organisation de l'information occupe une place de premier plan dans la technologie de la gestion, et les Nations Unies ne doivent pas se tenir à l'écart d'un courant qui vise à introduire plus de rationalité dans le déroulement de la vie économique.

3. Le plan d'action de la Décennie devrait être envisagé dès le départ dans ses rapports avec un mécanisme de surveillance internationale. Cela permettrait, en effet, de ne pas avoir à définir à l'avance avec précision toutes les parties d'une stratégie globale et de pouvoir reviser éventuellement certains objectifs en fonction de l'expérience acquise ou des circonstances nouvelles. De même, l'expression chiffrée, parfois difficile, de certains phénomènes, devient moins nécessaire s'il existe un mécanisme d'évaluation qualitative. D'autre part, la phase préparatoire peut être facilitée si elle se place dans la perspective d'une fonction continue de surveillance internationale. Il serait désirable et naturel que les gouvernements prennent des engagements plus précis touchant les différents aspects du développement, comme certains d'ailleurs l'ont déjà fait.

4. Il convient de distinguer ici la notion d'un mécanisme de surveillance de la mise au point d'arrangements concernant les modalités de distribution de l'aide internationale aux pays récipiendaires.

5. Une stratégie globale conçue à la fois comme un plan indicatif et comme un cadre de référence tire sa force de l'adhésion qu'elle suscite, sur le plan national et international, et doit donc au départ être étudiée en commun, compte tenu des instances législatives et technocratiques variées et selon un agencement délicat, d'autant plus difficile que l'on dispose, pour le processus préparatoire, d'un temps limité. Par ailleurs, tout en restant conscient de la nécessité d'une certaine simplicité, il faut se garder de céder à la tentation simplificatrice et ne pas réduire la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui couvre un ensemble de phénomènes multiples, aux quelques ordres de grandeur qui sont l'objet des délibérations les plus passionnées et dont la solution est sujette à des accords internationaux complexes et difficiles à réaliser. Céder à cette tentation risquerait de nous faire négliger certains domaines qui se prêtent mieux à des formes de coopération efficaces et sont mieux à la portée des Nations Unies. Le clavier sur lequel le système des Nations Unies peut jouer est extrêmement étendu. Il est important de faire figurer dans une perspective d'ensemble tous les "déterminants" du développement, et c'est pourquoi la préparation d'un plan d'action exige une approche rigoureuse. Les difficultés rencontrées au niveau des organes exécutifs ne sont que d'ordre technique et peuvent être surmontées. En fait, le projet de décennie a été un facteur de rapprochement exceptionnel. Cela ne devrait pas être beaucoup plus difficile à l'échelle des organes gouvernementaux. Les divers efforts doivent être intégrés, et non pas seulement juxtaposés, d'où l'importance d'un mécanisme central.

6. Cet effort d'intégration est particulièrement important à l'égard des éléments quantitatifs. Les objectifs globaux chiffrés suscitent encore un certain scepticisme, aussi faut-il donner à ceux qui seront proposés le maximum de crédibilité, en harmonisant les travaux réalisés dans le domaine du développement, en faisant une place aux disciplines économiques, et en mettant en relief les implications de certaines hypothèses pour les taux de croissance et les besoins de certains grands secteurs. Les objectifs fixés pour la présente Décennie, malgré leur caractère hasardeux, ont eu une influence bénéfique sur le comportement des gouvernements. Sans doute les travaux actuellement réalisés sous l'égide du Comité pour la planification du développement et avec le concours des institutions spécialisées aboutiront-ils à des formules plus fiables.

7. A ces objectifs chiffrés, aux "critères de performance" qui retiennent l'attention de l'opinion publique il faut insuffler une vie par l'énoncé de politiques générales et de mesures précises. Il s'agit là d'une tâche difficile, mais indispensable, car la négliger nous amènerait à fixer des objectifs par extrapolation, sans tenir compte des améliorations rendues possibles par l'adoption des politiques et des mesures appropriées. Ces politiques et ces mesures sont en effet l'élément vital de la prochaine Décennie, et doivent couvrir le champ des éléments qui concourent au développement et être conçues dans une perspective d'interdépendance permettant de réaliser les objectifs souhaités.

8. La période préparatoire commence par un diagnostic, rendu difficile du fait qu'il n'est pas possible de définir une typologie fondée sur des rapports de cause à effet dont se déduiraient certaines conclusions applicables à des catégories de pays, étant donné l'existence de contextes nationaux différents. Toutefois, pour pouvoir donner un tableau d'ensemble, il faut bien avoir recours à certaines classifications.

9. Si les problèmes de méthodologie ne sont pas entièrement résolus, le diagnostic formulé, qui figure dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1967*<sup>1/</sup> donne cependant un tableau d'ensemble suffisamment articulé pour former un utile point de départ. Il fait ressortir la toile de fond qui caractérise l'ensemble du monde sous-développé et dont les données sont désormais familières, en particulier l'écart énorme qui continue de séparer les pays pauvres des pays industrialisés, qu'il s'agisse du niveau de production des biens et des services, du produit brut par habitant, du taux de croissance ou du niveau général des revenus. Cette situation exige une action collective, à une époque où la notion de voisinage s'est élargie jusqu'à la limite du globe.

10. Vingt-trois pays ont atteint, au cours de la période envisagée, des taux de croissance supérieurs à l'objectif de 5 p. 100 fixé en 1961. Neuf de ces pays ont dépassé 6 p. 100. Toutefois, on constate que leur économie est en général fondée sur l'industrie extractive ou sur un secteur d'exportation diversifié. L'industrie extractive est un secteur dont les répercussions peuvent être considérables pour l'économie d'un pays, grâce à l'apport de capitaux étrangers qu'elle nécessite, au départ, puis à la diffusion des richesses qui résulte de l'exploitation des gisements. Les pays bénéficiant de ressources extractives sont certes favorisés, mais l'ONU doit continuer à les aider à tirer profit de ces ressources, en réduisant au minimum la part du hasard dans le développement de conditions naturelles favorables. Les services importants déjà offerts dans ce domaine par les Nations Unies devraient être organisés de manière beaucoup plus large et systématique.

11. Il n'en reste pas moins que deux tiers des pays se trouvent encore dans les catégories de croissance moyenne ou basse. Ce sont ceux pour lesquels le secteur agricole est l'élément principal du produit total, celui aussi qui fournit les biens d'exportation. Le progrès dépend ici essentiellement de l'élévation de la productivité agricole, de l'ajustement des productions aux exigences des marchés externes, de la diversification des économies nationales par l'industrialisation et de l'ouverture des marchés internationaux. C'est à l'égard de ces pays qu'une responsabilité collective doit être essentiellement mise en œuvre et qu'une stratégie globale doit être conçue. Dans le groupe de croissance élevée, l'action internationale doit faciliter un développement harmonieux par la fourniture d'une assistance technique dans les secteurs de la politique sociale, de l'éducation et de la formation; pour les autres pays, cette action est un élément déterminant de la croissance elle-même.

12. Dans un tableau d'ensemble fondé sur un diagnostic détaillé, les données démographiques occupent désormais une position centrale. Jadis considérés

<sup>1/</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.C.3.

comme un accomplissement majeur, des taux d'accroissement moyens de 3 à 3,5 p. 100 du produit national brut ne peuvent être considérés à l'heure actuelle comme suffisants, compte tenu du contexte démographique des années récentes. Le rôle central du facteur démographique commence tout juste d'être reconnu. Son acuité s'est récemment accrue du fait des progrès de l'hygiène et de la médecine, mais les progrès technologiques permettent aujourd'hui de le traiter comme un paramètre politique sur lequel il est possible d'agir. A l'entrée de cette deuxième décennie, les visions apocalyptiques du malthusianisme sont écartées par les perspectives de production alimentaire et les capacités de production latentes.

13. Le problème n'en reste pas moins d'une ampleur préoccupante, car il touche le plus grand nombre des pays en voie de développement et met en cause la satisfaction de l'ensemble des besoins humains contemporains, notamment dans le domaine de l'éducation. Aux Nations Unies, où toutes les activités sont déterminées par une notion dynamique des droits de l'homme, il y a encore d'autres raisons de mettre en lumière le problème de la population. Les statistiques prouvent que les populations quelles qu'elles soient en arrivent à adopter des mesures de limitation des naissances lorsqu'elles atteignent un certain niveau de revenus et les possibilités d'éducation et d'information qui y sont associées. Il faut donc bien reconnaître que, sans une action d'information et d'éducation, il risque de se perpétuer à l'égard du problème démographique une discrimination fâcheuse fondée sur la fortune.

14. Il apparaît qu'une réduction de 1 p. 100 des taux de la population dans certains pays équivaldrait, du point de vue du bien-être, à une augmentation de quatre points dans les taux d'investissement, ce qui représenterait pour certains pays une expansion spectaculaire. Des efforts considérables sont déjà déployés, avec un succès parfois marqué, dans une vingtaine au moins de pays, notamment au Pakistan, en Inde, dans la République de Corée et à Hong-kong. Il est intéressant de constater qu'une politique de régulation des naissances n'est pas nécessairement formulée explicitement par un gouvernement, mais se développe parfois à l'aide d'initiatives privées discrètement encouragées par les gouvernements.

15. Il ne faut pas fermer les yeux sur les difficultés qu'il y a à introduire dans un réseau complexe de phénomènes socio-économiques une donnée si étroitement liée au concept personnel de la procréation. Il faut également tenir compte des motivations et schémas culturels auxquels répondent certains groupes, mais il ne faut pas se prévaloir des difficultés rencontrées pour ne rien entreprendre. La Déclaration pour l'expansion démographique, signée par 30 gouvernements l'an dernier et remise au Secrétaire général à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, témoignait de cette préoccupation commune. Le consentement de la communauté intéressée et une connaissance approfondie du milieu sont des éléments importants du succès. Le rôle des Nations Unies doit consister simplement à révéler toutes les conséquences de l'évolution démographique à ceux qui n'en ont point encore conscience, et cela dans le cadre d'un mécanisme administratif éprouvé, sous

le contrôle d'une commission dont l'expertise est reconnue et compte tenu des données spécifiques à chaque nation et des circonstances particulières.

16. L'action que pourraient entreprendre les Nations Unies dans le domaine de la population illustre les méthodes de "coopération technique", élément primordial d'une stratégie globale. Cette coopération permet en effet d'agir dans certains domaines, en particulier dans celui du développement des ressources humaines, qui, à long terme, affectent profondément la capacité de développement. Or, c'est très souvent le renforcement de cette capacité de développement qui devra servir de critère de performance pour une partie au moins de la prochaine Décennie. La coopération technique est particulièrement importante pour le système des Nations Unies, car elle semble devoir être, pour quelque temps encore, la forme principale de son action pratique. Apparue de très bonne heure dans l'Organisation, elle en est venue peu à peu à occuper une place fondamentale. Au stade actuel, ses méthodes et sa conception même semblent nécessiter des ajustements. En effet, dans certains domaines, les règles qui gouvernent l'action de l'Organisation ne sont plus de nature à produire le résultat souhaitable. Il serait peut-être opportun, tout en restant dans l'ensemble fidèle aux principes des programmes nationaux, d'envisager des actions d'ensemble couvrant de vastes zones géographiques.

17. Les programmes n'ont pas encore assimilé la tendance de la vie économique contemporaine à se développer au sein de grandes organisations, mettant en œuvre de multiples centres d'initiative et combinant dans un projet d'ensemble l'application de la technologie, la science de la gestion, la formation et l'éducation, et, bien sûr, le capital. C'est pourquoi l'on se trouve impuissant devant certains problèmes, tels que celui des insuffisances nutritionnelles, dont les conséquences localisées nous sont parfois brusquement révélées par des images douloureuses, mais dont les effets irréversibles se font sentir dans d'immenses régions du monde. Des ressources internationales, même modérées, soutenant des actions nationales coordonnées, pourraient avoir un effet réel, étant entendu que les dépenses devraient être en majeure partie assumées par les gouvernements intéressés. Vu la difficulté d'arriver à des accords internationaux sur des sujets aussi complexes que les préférences tarifaires ou les conditions de l'aide internationale, une stratégie globale devrait nous permettre de concevoir des actions d'envergure dans des domaines plus aisément accessibles. Toutefois, les efforts dans les domaines plus complexes de l'aménagement du commerce et de l'aide financière ne doivent pas pour autant se relâcher. Les pays en voie de développement ont pour trait commun leur dépendance à l'égard des ressources extérieures, et les efforts déployés dans cette direction ne peuvent être abandonnés.

18. Il est probable que les modalités de l'aide publique se perfectionneront dans le courant de la prochaine Décennie, mais il faut espérer qu'elles continueront à refléter une très grande diversité, compte tenu des motivations qui sont à l'origine de l'aide internationale. Les consortia et groupes consultatifs ont défriché la voie en ce qui concerne les engagements réciproques des pays donateurs et ré-

cipiendaires et des actions synchronisées entre politiques nationales et aide internationale. Ces organes peuvent, dans une certaine mesure, proliférer et perfectionner leurs méthodes, mais les solutions régionales sont tout aussi importantes. Il serait bon à cet égard de confier aux organismes régionaux la gestion d'une part plus substantielle de l'aide bilatérale ou multilatérale disponible. Le réseau de ces organismes s'est renforcé au cours des dernières années et, à condition qu'ils coordonnent leurs activités, leur aide pourrait se révéler précieuse, tant pour les pays donateurs que pour les pays récipiendaires.

19. Des garanties de durée, permettant d'échapper dans une certaine mesure aux servitudes qui affectent le vote des crédits budgétaires devraient être davantage introduites dans l'ensemble des programmes d'aide financière. Il faudrait également explorer plus vigoureusement le recours aux mécanismes des marchés financiers, et il serait, à cet égard, souhaitable de remettre à l'étude certains problèmes comme celui de la structure de la capitalisation des organismes publics et de la coordination des organismes de financement du développement dans leur recours aux marchés financiers.

20. Il faudrait par ailleurs favoriser le développement d'un contexte institutionnel et psychologique pour que le capital privé puisse participer plus activement et plus fructueusement au développement. Le dialogue qui s'impose dans ce domaine peut s'engager sous les auspices des Nations Unies, et faire apparaître graduellement des bases de conciliation. La "production internationale" semble promise à une expansion considérable, mais renferme des risques aussi bien que des promesses pour les jeunes souverainetés. Jusqu'à présent, la production internationale dans les pays du tiers monde s'est surtout développée à l'égard de l'industrie extractive. Les avantages présentés par les possibilités de décentralisation de la production manufacturière des pays en voie de développement ne sont pas encore toujours évidents aux yeux des firmes internationales dans leurs décisions d'investissement. Toutefois, ces avantages ne tarderont pas à apparaître, ouvrant ainsi une perspective nouvelle à l'exploration des biens manufacturés en provenance des pays sous-développés et permettant à ces derniers de surmonter les handicaps qui résultent pour eux d'une entrée tardive dans la communauté des pays industriels. Ce phénomène nouveau exige un système institutionnel international adapté et un minimum de contrôle afin d'éviter des pratiques restrictives.

21. L'une des difficultés majeures dans la préparation d'une stratégie couvrant une période de 10 années vient de ce qu'il est difficile d'imaginer le terme de cette période et les conditions qui prévaudront alors. Les propositions risquent d'être limitées et bientôt démodées. Il est inévitable que, vu la somme de travail inachevé, on tente de rattraper le temps perdu. Cependant, les tendances contemporaines qui s'affirmeront dans le courant des années 1970 sont lourdes d'implications internationales, et les Nations Unies doivent développer à leur égard un sens de l'anticipation à long terme. La nature du phénomène scientifique et technologique auquel nos civilisations sont maintenant

confrontées, son influence perturbatrice possible, et le degré de concertation internationale qu'il requiert, exigent la création de mécanismes d'alerte et d'anticipation, dans le domaine de la sécurité comme dans celui du progrès économique et social et celui de la science et de la technique.

22. Le monde de la prochaine Décennie demeure très largement marqué par la dépendance des pays de la périphérie à l'égard des centres de la puissance économique. Les décisions prises par les pays industriels continueront d'affecter plus qu'aucun autre facteur les exportations des pays sous-développés ainsi que le sort des politiques internationales de l'aide et du commerce. Les modifications de l'indice de la production industrielle des pays développés se traduisent invariablement par des variations des recettes d'exportation de matières premières et de produits manufacturés en provenance des pays sous-développés. L'évolution favorable des termes de l'échange pendant la première moitié de la Décennie a été imputable à la demande soutenue dans les pays industriels d'économie de marché. Par contre, le ralentissement récent de l'expansion s'est immédiatement traduit par un renversement de la tendance des termes de l'échange. Enfin, les récentes politiques fiscales d'austérité ont déjà sérieusement compromis les programmes d'assistance internationale.

23. Une meilleure coordination des politiques de conjoncture, un ajustement et une consolidation du système monétaire international atténueraient la nécessité de mesures restrictives, faciliteraient une détente du marché des capitaux, encourageraient l'ouverture des marchés commerciaux et suggéreraient des formules de concertation grâce auxquelles le financement international du développement échapperait davantage à des fluctuations indésirables et aux servitudes de l'aide liée. Le fardeau des ajustements nécessités par le déséquilibre des paiements entre pays industriels est en effet actuellement indûment transféré en partie aux pays sous-développés.

24. Cependant, à l'égard de tous ces phénomènes, l'Organisation des Nations Unies est le plus souvent silencieuse. A cause de sa préoccupation fondamentale à l'égard du tiers monde, elle glisse insensiblement vers une vision de l'économie mondiale rétrécie et simplifiée, qui présente de sérieux inconvénients. Il en résulte un manque de compréhension à l'égard des pays industrialisés, et des malentendus qui stérilisent les débats. Il importe d'analyser et de prévoir le comportement des nations industrielles en fonction des problèmes du développement, en faisant entrer en ligne de compte non seulement les politiques de conjoncture, mais également les développements structurels que provoquent la "civilisation des besoins", les investissements encore nécessaires sur le plan social dans les pays les plus avancés et les problèmes immenses résultant d'une industrialisation et d'une urbanisation non planifiées. Ce défaut d'optique manifesté par l'Organisation nuit au déploiement d'une stratégie qui exige une connaissance précise des obstacles à surmonter, et empêche l'Organisation de faire entendre sa voix à l'égard de problèmes fondamentaux.

25. Pourtant, les circonstances mêmes devraient aujourd'hui l'inciter à réaliser toute l'ampleur de son

mandat. Les nécessités d'une organisation fonctionnelle dans le domaine économique ne coïncident plus aussi étroitement que naguère avec les options diplomatiques. Cela peut être une cause de complications, mais c'est précisément dans le cadre universel des Nations Unies qu'elles peuvent se résoudre. Les efforts requis de pays qui portent la responsabilité majeure de l'ordre économique mondial pourraient y recevoir l'impulsion et les encouragements supplémentaires qui les inciteraient aux réformes et aux mesures nécessaires, et les pousseraient à agir collectivement vers la poursuite de buts communs. La vision d'un monde unique et solidaire, où les affaires de chacun seraient plus que par le passé la préoccupation de tous, doit succéder à la notion d'un univers où groupes et blocs tantôt s'affrontent et tantôt coopèrent, mais restent fondamentalement étrangers les uns aux autres, et c'est à cette vision que convie la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

26. Le **PRESIDENT**, appuyé par **M. DANIELI** (République-Unie de Tanzanie), remercie **M. de Seynes** de son excellent exposé, qui donne un aperçu complet des problèmes du développement et constituera certainement un document précieux pour la Commission tout au long de ses travaux.

27. **M. KHANACHET** (Koweït), à qui s'associe **M. SAM** (Ghana), marque également son appréciation pour la déclaration magistrale de **M. de Seynes** et propose que celle-ci soit publiée *in extenso* dans toutes les langues de travail.

28. **M. KASSUM** (Secrétaire de la Commission) précise que les incidences financières de cette proposition s'élevaient à 1 200 dollars, et appelle l'attention de la Commission sur les dispositions de la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale.

29. **M. POSNETT** (Royaume-Uni) rappelle que cette déclaration a déjà été publiée intégralement par le Service de l'information.

30. **M. VIAUD** (France) dit qu'il apprécie le souci d'économie qui fait que l'on se préoccupe des incidences financières de la publication de l'exposé de **M. de Seynes**. Toutefois, étant donné l'intérêt et l'importance de ce document, il est essentiel qu'il soit publié intégralement dans toutes les langues. D'autre part, le représentant de la France se demande si ce même souci d'économie se manifesterait lorsqu'il s'agira de publier les projets de résolution, parfois très longs, présentés par les délégations.

31. Après un échange de vues auquel participent **M. CHTOUROU** (Tunisie) et **M. PIÑERA** (Chili), le **PRESIDENT** propose d'adopter la suggestion du représentant du Koweït tendant à ce que l'exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales soit publié *in extenso* dans toutes les langues de travail, comme document de la Commission.

*Il en est ainsi décidé<sup>2/</sup>.*

32. **M. VARELA** (Panama) félicite les membres du Bureau de leur élection. Sous la direction d'une équipe aussi compétente, les travaux de la Commission ne pourront que se solder par un bilan positif pour les pays en voie de développement.

<sup>2/</sup> Voir document A/C.2/L.1002.

33. Le développement économique n'est pas un phénomène spontané; c'est pourquoi on ne peut combler le fossé qui sépare les pays nantis des pays pauvres sans mobiliser des ressources extérieures en quantités suffisantes, sans en assouplir les conditions d'octroi et sans une politique globale, cohérente et soutenue de coopération mondiale. Si la situation actuelle se prolonge, les tensions et l'instabilité sociales qui caractérisent les pays pauvres s'accroîtront. Il est incontestable qu'au cours des dernières années les pays en voie de développement ont étoffé leur contribution à leur propre développement, mais cet effort, et les sacrifices qu'il implique n'a pas été assorti d'une augmentation correspondante de l'assistance extérieure. Cette insuffisance de moyens financiers contribue à l'aggravation des nombreux problèmes qui assaillent les nations dépourvues. Si l'on déduit le service de la dette extérieure, le paiement des dividendes et les investissements privés, on s'aperçoit qu'en 1966 le total de l'aide au développement s'est élevé à 3,2 milliards de dollars, alors que le produit national brut combiné des principaux dispensateurs d'assistance financière a été de 1 500 milliards de dollars et que leurs dépenses militaires ont représenté 150 milliards de dollars.

34. Certes, l'ONU et les pays développés consentent des efforts en faveur du développement, mais ils ne suffisent pas à satisfaire l'attente de l'humanité et ne trouvent encore qu'un écho bien faible. C'est ainsi qu'aucune des mesures prévues dans la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social touchant le courant des ressources extérieures vers les pays en voie de développement n'a été appliquée. Il faut espérer, dès lors, que la Commission tiendra compte des réalités lorsqu'elle abordera la question du financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement, et que, au lieu d'adopter de nouvelles résolutions à cet égard, elle se contentera d'exprimer sa déconvenue du peu de cas fait de la résolution 1183 (XLI) du Conseil par les pays qui peuvent et doivent encourager les populations des pays en voie de développement à s'identifier et participer à un ordre mondial plus humain.

35. En ce qui concerne les points de l'ordre du jour consacrés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 34) et à la Décennie des Nations Unies pour le développement (point 37), il est inutile de rappeler un passé qui ne peut que déprimer et aigrir les pays en voie de développement, tant que l'on n'aura pas rompu avec les pratiques économiques rigides qui régissent aujourd'hui les relations commerciales et financières entre pays riches et pays pauvres. Il convient que les problèmes du financement extérieur et du commerce mondial soient étudiés et résolus compte tenu de leur interdépendance et en se fondant sur une conception globale de la stratégie internationale pour le développement au cours de la prochaine Décennie. A cet égard, la délégation panaméenne n'est pas opposée à ce que la Commission, la CNUCED et le Conseil économique et social se penchent sur les préparatifs de cette décennie. Toutefois, c'est au seul Conseil qu'il appartiendra, par l'intermédiaire de son Comité économique et en consultation avec les Etats Membres, le Comité de la planification du développement, la CNUCED et le Comité du

programme et de la coordination, de formuler, pour le développement au cours de la prochaine Décennie, un plan global et cohérent, qu'il soumettra à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

36. M. Varela place de grands espoirs dans la prochaine Décennie et il croit que les enseignements de la Décennie en cours doivent favoriser le développement de l'humanité et permettre de trouver, entre les Etats Membres de l'Organisation, des dénominateurs communs, afin de contribuer à l'accélération du rythme de croissance économique des pays en voie de développement, grâce à une augmentation de la productivité agricole et industrielle et une amélioration des termes de l'échange, de manière que la volonté politique de l'homme puisse engendrer la tranquillité sociale et la paix universelle.

37. M. PIÑERA (Chili) dit que la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a situé le problème du développement dans sa vraie perspective. Ce problème est un problème économique et social, mais aussi un problème humain, qui exige des solutions politiques. Aux Nations Unies, on parle très souvent d'une "détente" qui, semble-t-il, se fonderait sur un accord entre l'Est et l'Ouest, ou plus précisément entre les pays de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique nord) et ceux du Pacte de Varsovie. Le Chili, quant à lui, ne fera rien pour compromettre le rapprochement nécessaire à cette détente. Mais pour que la détente soit vraiment humaine, il faut aussi qu'elle aille dans le sens Nord-Sud.

38. Dans sa déclaration, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a parlé de "contrat social". C'est là une expression bien difficile à définir, et l'on se demande quel contenu lui donner. Mais il est un fait certain, c'est que la pauvreté ne se justifie plus à l'heure actuelle. En effet, l'homme a les moyens de résoudre ce problème. Ce contrat social peut donc être conclu au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, pour autant que la volonté politique nécessaire existe.

39. Le Secrétaire général adjoint a aussi parlé de la nécessité d'établir des mécanismes internationaux qui ne détruisent pas la souveraineté des nations. Ce ne sont pas ces mécanismes qui nuisent à la souveraineté des nations, c'est la désobéissance de certains pays à l'égard de certains grands principes. En tout état de cause, les Nations Unies ne manquent pas de rouages, mais pour les rendre vraiment efficaces, il faut les intégrer davantage.

40. En ce qui concerne la stratégie globale pour la deuxième Décennie, il est intéressant de constater que le Secrétaire général adjoint estime qu'il importe qu'elle comprenne tous les éléments de développement. C'est effectivement là le nœud du problème, mais il a fallu 20 ans à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour découvrir que l'éducation, par exemple, est un élément fondamental du développement. Faudra-t-il encore attendre 20 ans pour que les organisations internationales arrivent à la conclusion que la justice, la santé, le développement rural, le développement communautaire, etc., constituent des investissements

sociaux aussi importants que les investissements économiques?

41. M. de Seynes a parlé assez longuement du problème de la planification familiale et du contrôle des naissances. La délégation chilienne ne saurait se rallier à ces observations, car elle respecte la liberté individuelle et l'intégrité de la famille. Qui plus est, elle ne peut accepter que l'on mesure l'accroissement des investissements par rapport à la diminution de la natalité. Le problème démographique doit être résolu par chaque pays, en tenant compte des conditions qui lui sont propres, ainsi que par chaque homme et par chaque femme. C'est ce qui se passe au Chili, où les pouvoirs publics ont mis à la disposition de la population les moyens nécessaires à la planification librement consentie de la famille. Enfin, la tâche des organismes financiers est de trouver des ressources pour le développement et non pas d'exporter du matériel contraceptif.

42. M. Piñera se félicite de la création de la Commission Pearson par la BIRD. Pour lui, il ne fait pas de doute que cette commission effectuera du travail intéressant et utile. Cependant, il tient à souligner que son rôle n'est pas de s'occuper de la planification de la famille. Par ailleurs, en ce qui concerne la Banque, on s'aperçoit que, si elle a apporté son concours au développement industriel dans les pays en voie de développement, elle n'a pas, ou n'a guère, contribué à la mise en valeur des ressources minières, qui sont vitales dans certains de ces pays. Il faut espérer que la Commission Pearson se penchera sur ce problème des investissements sociaux à faire au cours de la prochaine Décennie.

43. La Deuxième Commission va s'attaquer à divers problèmes, dont celui du financement du développement. A cet égard se posent certaines questions. Pour la reprise de sa quarante-cinquième session, le Conseil économique et social doit se réunir à intervalles réguliers pendant la présente session de l'Assemblée générale. Il entendra notamment M. McNamara, président de la BIRD, et M. Schweitzer, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), présenter respectivement le rapport annuel de la BIRD et de l'AID<sup>3/</sup> et le rapport annuel du FMI<sup>4/</sup>. Toutefois, à ce moment, la Commission aura pratiquement terminé ses travaux; elle n'aura donc pas l'occasion de prendre connaissance du rapport du Conseil sur ce sujet. Pour M. Piñera, il serait tout indiqué d'inviter M. McNamara et M. Schweitzer, ainsi que les Présidents de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque africaine de développement, à venir participer aux travaux de la Commission.

#### Organisation des travaux de la Commission (suite) [A/C.2/242, A/C.2/L.1000/Rev.1]

44. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur sa note au sujet de l'orga-

<sup>3/</sup> Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale de développement, Rapport annuel 1968 (Washington [D.C.]), communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (A/4593).

<sup>4/</sup> Fonds monétaire international, Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice financier clos le 30 avril 1968 (Washington [D.C.]), communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4596).

nisation des travaux de la Commission, telle qu'elle a été révisée compte tenu des observations formulées lors de la séance précédente (A/C.2/L.1000/Rev.1). Il mentionne également la note du Secrétaire général concernant l'organisation des travaux de la reprise de la quarante-cinquième session du Conseil économique et social<sup>5/</sup>.

45. En ce qui concerne le déplacement de la date de la Conférence pour les annonces de contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies, il semblerait qu'il ne puisse s'opérer que par une décision formelle de l'Assemblée générale.

46. M. DIALLO (Haute-Volta) propose de recommander à l'Assemblée générale que la Conférence pour les annonces de contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies ait lieu le 18 novembre, date de la Conférence pour les annonces de contributions à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

47. M. BADAWI (République arabe unie) demande pourquoi cette mesure doit être sanctionnée par l'Assemblée générale.

48. M. KASSUM (Secrétaire de la Commission) précise que cette mesure doit être sanctionnée par l'Assemblée générale conformément à l'alinéa c du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 2321 (XXII) de l'Assemblée générale.

49. M. CHTOUROU (Tunisie) fait observer que pour établir le calendrier initial des travaux, on n'avait pas tenu compte des dispositions de cette résolution.

50. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la Commission ne doit pas empiéter sur les prérogatives de l'Assemblée générale. Elle n'est pas compétente pour fixer les dates des conférences d'annonces de contributions. Il serait maladroît de vouloir trancher immédiatement cette question, les consultations officieuses étant loin d'être terminées.

51. La délégation soviétique accepte le calendrier révisé à quelques réserves près, notamment en ce qui concerne le point 39 (Souveraineté permanente sur les ressources naturelles), pour lequel il n'a pas été distribué de rapport. M. Lobanov s'inquiète de l'accroissement du nombre des réunions du Conseil économique et social. Il demande la raison d'une telle prolifération, qui complique les travaux du Conseil et crée des difficultés aux petites délégations.

52. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) considère que la Deuxième Commission n'a pas à s'ingérer dans les affaires du Conseil économique et social. La dernière partie de la reprise de la quarante-cinquième session aura lieu après que la Deuxième Commission aura terminé ses travaux et lorsqu'on connaîtra les décisions prises par l'Assemblée générale intéressant le programme du Conseil pour l'année à venir. Etant donné qu'on n'a pu disposer de certains rapports, notamment de ceux du Conseil du commerce et du développement, de la BIRD et du FMI, avant la fin de la quarante-cinquième session, le Conseil a été obligé de prévoir une reprise de session. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2311 (XXII), a prié le Conseil d'examiner

l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies; à l'issue d'un débat sur cette question, les membres du Conseil se sont mis d'accord, après plus ample consultation avec les institutions spécialisées, pour renvoyer l'examen de ce point à la reprise de session<sup>6/</sup>.

53. M. PIÑERA (Chili) partage le point de vue du représentant de l'Union soviétique: la décision de modifier la date de la Conférence pour les annonces de contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies relève de la compétence de l'Assemblée générale. Un groupe important de délégations pourrait utilement demander la modification de la date fixée par l'Assemblée générale, et la délégation chilienne défendra ce point de vue. Dans l'intervalle, le Président de la Deuxième Commission pourrait procéder à des consultations officieuses. Si l'on constate un large accord en faveur du changement, l'Assemblée générale, dont la composition n'est pas foncièrement différente à celle de la Commission, peut entériner cet accord.

54. La quarante-cinquième session du Conseil économique et social a laissé au moins 12 points en suspens, notamment ceux qui ont trait à l'assistance alimentaire multilatérale, au rapport du Conseil du commerce et du développement, à la CNUCED, aux rapports de la BIRD et du FMI, et au programme de travail du Conseil pour 1969. Dans ces conditions, il est normal que le Conseil se réunisse à nouveau. La Commission ne doit pas s'ingérer dans les affaires du Conseil, mais elle peut lui demander d'examiner le plus tôt possible les rapports essentiels, de manière à permettre à la Commission de s'acquitter en temps utile de ses obligations. D'autre part, la Commission pourrait inviter le Directeur général du FMI et les présidents de la BIRD, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement, de la Banque africaine de développement et du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique du développement de venir faire un exposé au cours de sa session.

55. M. CHTOUROU (Tunisie) propose de s'en remettre au Président pour répondre aux vœux des pays qui ont demandé un changement des dates des conférences d'annonces de contributions.

56. M. VIAUD (France) considère que les difficultés rencontrées par le Conseil économique et social ne doivent pas se répercuter sur l'Assemblée générale. Depuis une époque récente, le Conseil a pris l'habitude d'entendre les représentants de la BIRD et du FMI — ainsi que du Conseil du commerce et du développement — peu de temps après la fin de l'exercice auquel les rapports de ces organes s'appliquent. Tous les autres points inscrits à l'ordre du jour de la reprise de la session du Conseil y figurent pour une raison anormale. M. Viaud n'estime pas raisonnable de débattre des questions sans documentation suffisante et sans préparation. Il croit possible, tout en respectant l'autonomie du Conseil, de lui proposer

<sup>5/</sup> Document E/L.1236.

<sup>6/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, 1559ème séance.

le renvoi à 1969 de certains des points restant à l'ordre du jour, comme l'assistance alimentaire multilatérale et la question des protéines. Cette décision permettrait d'économiser plusieurs journées de travail.

57. M. VARELA (Panama) suggère que le Président de la Commission fasse part au Président de l'Assemblée générale des inquiétudes de la Commission et s'entretienne avec le Président du Conseil économique et social pour tenter d'obtenir une réduction du nombre des réunions de ce dernier. En ce qui concerne le Président de la BIRD et le Directeur général du FMI, M. Varela estime inopportun de les inviter à venir faire un exposé devant l'Assemblée générale; il est d'ailleurs douteux qu'ils puissent modifier les dates convenues.

58. M. LUBBERS (Pays-Bas), auquel s'associe M. CHTOUROU (Tunisie), estime que la fixation de la date d'une conférence d'annonces de contributions n'est pas du ressort de l'Assemblée générale mais celui du Secrétaire général. M. Lubbers ne voit pas d'inconvénient à ce que les dates des différentes conférences coïncident ou soient séparées.

59. Le PRÉSIDENT fait observer que le Secrétaire général doit tenir compte des décisions déjà prises par l'Assemblée générale.

60. M. LUBBERS (Pays-Bas) rappelle que sa délégation a été coauteur du projet de résolution qui fixait les dates des Conférences pour les annonces de contributions au PNUD et au Fonds d'équipement des Nations Unies. Il estime que la convocation "en même temps" des deux conférences n'entraîne pas obligatoirement leur tenue le même jour. Elles pourraient se tenir à deux dates plus ou moins rapprochées.

61. M. KASSUM (Secrétaire de la Commission) rappelle que la proposition initiale, à laquelle s'était associée la délégation hollandaise, tendait à convoquer la Conférence pour les annonces de contributions au

Fonds d'équipement des Nations Unies à un mois d'intervalle de la Conférence pour les annonces de contributions au PNUD. La Commission pourrait faire à l'Assemblée générale la recommandation suivante: "Afin de réunir, pour l'année 1968, une conférence séparée pour les annonces de contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale que l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 de la résolution 2321 (XXII) du 15 décembre 1967, relative au Fonds d'équipement des Nations Unies, soit suspendue." Si l'Assemblée générale fait droit à cette recommandation, le Secrétaire général sera libre de proposer n'importe quelle date.

62. Le PRÉSIDENT propose à la Commission d'autoriser le Rapporteur à faire rapport directement à l'Assemblée générale, en séance plénière, sur cette question.

*Il en est ainsi décidé.*

63. Le PRÉSIDENT annonce que, après consultation, le Président du Conseil économique et social a obligamment prévu que les réunions où interviendraient le Président de la Banque et le Directeur général du Fonds se tiendraient dans une grande salle, où les représentants de la Deuxième Commission pourraient être présents en qualité d'observateurs.

64. M. PIÑERA (Chili) réitère son vœu de voir les diverses personnalités précitées intervenir à une date plus rapprochée devant le Conseil économique et social. Il pense que le Président pourrait user de son influence à cet effet.

65. M. VIAUD (France) objecte que l'Assemblée générale n'est pas habilitée à exprimer un désir à ces personnalités, qui ne viennent pas faire rapport à l'Assemblée générale, mais au Conseil économique et social.

*La séance est levée à 19 h 20.*